

«Les propriétaires de Payerne méritent d’être entendus»



CÉDRIC PÉCLARD
Président
de l'Association
pour la
sauvegarde
des intérêts
des communes
riveraines
de l'aérodrome
de Payerne

Base aérienne » Les inquiétudes sont vives en vue de l’arrivée du nouvel avion de chasse sur l’aérodrome de Payerne, prévue dès 2028. Et ce notamment en raison d’une augmentation prévue des nuisances. A l’enquête publique du 18 mai au 17 juin dernier, les nouveaux règlements d’exploitation et le plan sectoriel militaire ont suscité 170 retours concernant la base aérienne broyeur. Les communes de Cugy, Estavayer, Grandcour, Les Montets et Payerne ont notamment fait opposition.

Afin de faire entendre la voix des habitants vivant au quotidien avec le bruit des avions, Cédric Péclard, président de l’As-

sociation pour la sauvegarde des intérêts des communes riveraines de l’aérodrome de Payerne (ASIC), a rencontré le 13 août dernier le conseiller fédéral Martin Pfister, chef du Département de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), dans le cadre d’une séance réunissant les représentants des trois aérodromes militaires (Emmen et Meiringen en plus de Payerne).

Quel message avez-vous voulu faire passer au conseiller fédéral?
Cédric Péclard: J’ai fait part des préoccupations grandissantes des riverains en raison du bruit, plus im-

portant qu’aujourd’hui, qui sera généré par les F-35. J’ai attiré son attention sur les inquiétudes liées au traitement des demandes d’allègement et de dérogations aux valeurs d’exposition du bruit. J’ai insisté sur le fait qu’il faut prendre en considération les soucis des propriétaires et qu’ils méritent d’être entendus. Les valeurs limites de bruit seront dépassées. Ce n’est pas normal d’uniquement poser des fenêtres. D’autres mesures doivent être étudiées et la question des indemnités doit aussi être posée.

Pourquoi est-ce important de relayer l’avis des riverains alors que les décisions sont déjà prises et que

l’arrivée du F-35 est de toute façon prévue dès 2028?
Les projections et calculs doivent être, selon moi, confrontés à la réalité du terrain. Aujourd’hui, le plan sectoriel et le cadastre du bruit ont été calculés en fonction d’une augmentation de trois décibels par rapport au F/A-18 actuel. Mais qu’en est-il dans les faits?

Quelle a été la réponse de Martin Pfister?
Il s’est engagé à faire des mesures réalistes lorsque le F-35 sera stationné en Suisse. Il a également confirmé que la surveillance devra être développée, que la transparence devra être assurée et que les plans sectoriels néces-

saires pourront être corrigés si les nuisances réellement mesurées diffèrent des calculs actuels. Je me suis senti davantage écouté par lui qu’auparavant, avec sa prédécesseure.

Qu’est-ce que cela va changer? Les F-35 feront toujours autant de bruit.
Tout le cadastre du bruit et le plan sectoriel seraient revus et davantage d’habitations seraient concernées et pourraient bénéficier d’indemnités. Cela aurait un impact énorme. Pour nous, il était très important d’avoir cette garantie et M. Pfister nous l’a donnée. Nous allons veiller à ce qu’il tienne ses promesses. »

CHANTAL ROULEAU

Le risque de chute de branches est accru dans les forêts du canton. Reportage au bois du Belmont

La forêt est devenue imprévisible

« BENJAMIN BULLIARD

Broye » Le bois du Belmont se pare de sa teinte orangée plus tôt qu’à l’automne. Non loin de Dompierre, sur l’un des sentiers forestiers prisés du secteur, les feuilles commencent déjà à joncher le sol, victimes de la sécheresse estivale. Mais elles ne sont pas les seules à tomber. A la première bourrasque, une branche s’écroule soudain aux abords du chemin, sous le regard inquiet de Pierre-Alain Crausaz, directeur du Groupement forestier de la Broye-Vully, et de son collègue, le garde forestier Samuel Chammartin.

«Nous avons posé des panneaux d’avertissement à l’entrée du chemin dès le mois d’avril, car les arbres montraient déjà d’importants signes de sécheresse, souligne Pierre-Alain Crausaz. Mais la situation s’est nettement aggravée au fil des mois. Désormais, une dizaine de hêtres devront impérativement être abattus ces prochaines semaines pour sécuriser le chemin. Certains arbres menacent de s’effondrer d’eux-mêmes, un risque d’autant plus préoccupant lorsque le vent se lève.»

Un stress inédit
L’inquiétude des deux forestiers est palpable. Pour étayer leur constat, ils scrutent les arbres en souffrance jusque dans les hauteurs. Les feuilles sèchent, les écorces se détachent, les cimes se dégarnissent et les branches se dénudent anormalement. Autant de signes révélateurs d’un bois sec, voire archisé. «C’est une manière pour l’arbre de lutter contre la sécheresse, relève Samuel Chammartin. Certaines branches ne sont tout simplement plus alimentées et finissent par tomber.»

Et ce sentier est loin d’être un cas isolé. Les fortes chaleurs et le manque de précipitations ont plongé les forêts du canton de Fribourg dans un état de stress d’une ampleur inédite, selon le Service des forêts et de la nature. Certaines essences, comme le hêtre et l’épicéa, particulièrement gourmandes en eau, montrent actuellement des signes préoccupants de sécheresse et même de vulnérabilité face aux maladies.



Certains arbres ont souffert du chaud, au point d’en perdre leurs branches. Chloé Lambert

S’il est encore trop tôt pour tirer un bilan à l’échelle du canton, les deux forestiers sont catégoriques. Au Belmont, les arbres affectés sont nombreux cette année et, surtout, les symptômes sont apparus tôt. «Ces dernières années, nous étions davantage confrontés à cette problématique du bois sec à partir des mois de septembre et d’octobre», explique Pierre-Alain Crausaz, désormais contraint à redoubler de vigilance. «La chaleur a rendu la forêt totalement imprévisible, multipliant les risques de chutes spontanées alors même qu’elle reste très fréquentée à cette pé-

«Certains arbres menacent de s’effondrer d’eux-mêmes, un risque d’autant plus préoccupant lorsque le vent se lève»

Pierre-Alain Crausaz

«IL FAUT PENSER À LEVER LA TÊTE, EN PLUS DE SCRUTER LE SOL»

Dans ce contexte de sécheresse, promeneurs et autres usagers de la forêt sont appelés à redoubler de prudence. La Suva a récemment émis une série de recommandations, invitant notamment à respecter les avertissements et les barrières de protection mis en place par les forestiers. Il est également déconseillé de se rendre en forêt les jours de vent et de s’attarder inutilement sous de grands arbres, ou sous ceux qui paraissent endommagés.

Mieux vaut donc rester attentif à son environnement, même si les arbres en mauvaise santé ne sont pas toujours faciles à déceler. «Il faut penser à lever la tête, en plus de scruter le sol à la recherche d’éventuelles branches ou feuilles sèches», souligne Pierre-Alain

riode de l’année. De nombreux promeneurs continuent de s’y rendre pour chercher un peu de fraîcheur.»

Des zones jugées ensibles
Face à cette situation, les forestiers du groupement n’ont d’autre choix que de sensibiliser les visiteurs et d’intensifier les contrôles dans leurs trois triages. A cheval entre les cantons de Vaud et de Fribourg, ceux-ci couvrent un peu plus de 2000 hectares de forêts publiques, réparties sur une quinzaine de communes de la Broye et du Vully. Une attention particulière est portée aux

Crausaz, responsable du Groupement forestier de la Broye-Vully. «Un arbre sec présente des symptômes comme la perte de ses feuilles, une écorce friable et des branches souvent à nu. Si l’on peut voir le «squelette» de l’arbre, ce n’est généralement pas bon du tout.» Le cas échéant, il est nécessaire de prendre ses distances, voire se tenir à une longueur d’arbre du spécimen concerné. «Le moindre coup de vent peut briser une branche et la faire tomber violemment au sol», poursuit le forestier. Une note rassurante, toutefois: le Service fribourgeois de la forêt et de la nature n’a, pour l’heure, recensé aucun accident lié à des chutes spontanées de branches dans les forêts du canton en lien avec cette longue période de sécheresse. BB

lieux les plus fréquentés: abords des routes, sentiers pédestres, canapés forestiers et autres aires de détente.

«Nous avons été obligés de prendre les devants, concède Pierre-Alain Crausaz. Nous avons demandé à un futur ingénieur forestier d’effectuer un relevé précis des secteurs sensibles dans les différentes forêts publiques, mais aussi privées, présentes dans nos triages. Cette carte répertorie notamment les bancs et les différents lieux de loisirs afin de mieux cibler nos contrôles et d’en assurer un suivi plus précis dans le temps.»

L’objectif est clair: agir au moindre signe de danger et entreprendre au plus vite les coupes de sécurité nécessaires, devenues à la fois plus précoces et plus nombreuses cette année. «Nous avons eu plusieurs interventions à réaliser durant la belle saison, constate Samuel Chammartin. La dernière remonte à lundi. A Trey, une place de détente était entourée de trois hêtres qui dépérissaient. Le pied des arbres était sec, et plusieurs branches menaçaient de tomber. Nous avons décidé d’intervenir immédiatement, avec deux collègues et une machine, pour abattre les trois arbres.» Et le rythme ne faiblit pas: les signalements se multiplient, les interventions aussi.

Le risque zéro n’existe pas
A mesure que les interventions s’enchaînent, une autre question gagne en importance: celle de la responsabilité en cas d’accident. Les deux forestiers entendent limiter autant que possible les risques liés aux arbres fragilisés, tout en sachant que les responsabilités varient selon les circonstances et le rôle de chacun. «En forêt, la question de la responsabilité en cas d’accident n’est pas toujours facile à établir, souligne Pierre-Alain Crausaz. Un garde forestier peut toutefois être mis en cause aux yeux de la loi, d’où la nécessité de prendre les mesures qui s’imposent.»

Pour illustrer son propos, le directeur du groupement s’appuie sur la récente condamnation en appel d’un garde forestier veveysan pour lésions corporelles graves par négligence. Le Tribunal cantonal fribourgeois l’a reconnu coupable après la chute, en 2020, d’un arbre sur une promeneuse, devenue paraplégique à la suite de l’incident. Le garde forestier a toutefois décidé, dans la foulée, de porter l’affaire devant le Tribunal fédéral.

«Cette affaire a réveillé des inquiétudes chez de nombreux forestiers, poursuit Pierre-Alain Crausaz. La forêt est un milieu naturel où il est difficile d’assurer une sécurité totale. Il convient désormais de sensibiliser également davantage les promeneurs à ces dangers, car un accident est si vite arrivé.» »